

d'expérience et l'encouragement d'une politique, d'une pratique et d'une participation du public dans le domaine de la prévention du crime. Le Canada, que ces problèmes intéressent vivement sur le plan à la fois national et international, sera l'hôte du Cinquième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui aura lieu à Toronto en septembre 1975.

Questions politiques et de sécurité

La Charte des Nations Unies exige que chaque État membre travaille à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. Le Canada a toujours joué un rôle actif à cet égard, notamment par ses contributions et sa participation aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, le désaccord a surgi entre les États membres à propos de la définition du rôle constitutionnel de l'Organisation mondiale dans ce domaine, et au sujet de l'autorité qui doit diriger ce genre d'activité. En 1965, un comité a été chargé d'entreprendre une étude globale des opérations de maintien de la paix. Cet organe n'a encore réalisé que peu de progrès en raison de la difficulté et de la complexité exceptionnelles des questions en jeu. Il a réussi néanmoins en 1972 à approuver la nomination d'un nouveau bureau, dont fait partie un vice-président canadien, et à élargir son groupe de travail dont le Canada est membre. Grâce à l'établissement de ce nouveau cadre, on espère voir progresser les travaux du comité sur les questions importantes. Le Canada a présenté une résolution prolongeant d'un an le mandat du Comité, laquelle fut acceptée à l'unanimité. Il a également déposé un mémorandum relatif au commandement et au contrôle des opérations de maintien de la paix, apportant au comité des propositions pratiques qui, on l'espère, contribueront à résoudre ces problèmes.

Afrique

En 1972, l'attitude du Canada à l'égard des questions sud-africaines témoignait de ses préoccupations concernant les droits de l'homme, importante question poli-

tique dont est saisie l'Organisation mondiale. A la 27^e session, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions ayant trait aux territoires sous administration portugaise, au statut de la Rhodésie sous le régime Smith, aux politiques d'*apartheid* du Gouvernement d'Afrique du Sud et à l'avenir de la Namibie. Le Canada a appuyé la résolution qui réaffirmait le droit des peuples des territoires sous administration portugaise à l'autodétermination et à l'indépendance, soulignant que son appui se rapportait essentiellement aux négociations proposées entre le gouvernement portugais et les peuples des territoires, initiative conforme au point de vue canadien selon lequel les différends doivent être réglés de façon pacifique par voie de négociations entre les parties.

A l'égard de la Rhodésie (Zimbabwe), l'Assemblée générale a adopté deux résolutions invitant la Grande-Bretagne et les autres pays à prendre des mesures efficaces pour mettre fin au régime Smith et à créer les conditions voulues pour que le peuple du Zimbabwe puisse exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Bien qu'il en approuvât les objectifs généraux, le Canada s'est abstenu lors du vote sur ces résolutions qui ne sauraient, à son avis, créer les conditions nécessaires à une solution du problème.

Le Canada a donné son appui, sauf dans deux cas, aux nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui s'attaquaient aux politiques d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Tout en condamnant la discrimination raciale pratiquée par ce pays, le Canada s'est opposé aux solutions violentes du problème, aux entraves imposées au commerce des biens de caractère pacifique, et à la violation du principe de l'universalité des Nations Unies résultant de l'exclusion de l'Afrique du Sud des institutions spécialisées. Pour des raisons analogues, le Canada s'est abstenu sur une résolution de l'Assemblée signifiant au gouvernement de l'Afrique du Sud de se retirer immédiatement de la Namibie (Sud-Ouest africain), bien que le Canada reconnaisse le droit des peuples de ce territoire à l'autodétermination et à l'indépendance et qu'il ait appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'une solution négociée du problème.